

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration X jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Vu le Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le Recueil des Normes Comptables applicables aux organismes (RNCEP) visés aux alinéas 4 et 6 de l'article 1^{er} du Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'instruction comptable commune applicable depuis les comptes 2020, qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat.

Considérant que 53 membres étaient présents ou représentés sur les 76 qui composent actuellement le conseil le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 14 octobre 2022

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 53 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve les points suivants :

Les durées d'amortissements applicables aux biens acquis après le 31 décembre 2022 sont les suivantes.

COMPTES	LIBELLES	DUREE (années)
2053	Logiciels	3
2058	Autres concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3
211	Terrains	NA (*)
212	Agencements et aménagements de terrains	20
2131	Bâtiments	50
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20
2138	Autres constructions	20
2151	Installations complexes spécialisées	10
2153	Installations à caractère spécifique	10
2154	Matériel (technique)	10
2155	Outillage (technique)	10
2156	Matériel d'enseignement	10
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage (technique)	10
216	Collections	NA (*)
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou qu'il n'a pas reçues en mise à disposition)	20
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2188	Matériels divers	5

* NA : non amortissable.

Toulouse, le 14 octobre 2022

L'administrateur provisoire de
l'Université Fédérale Toulouse Midi-
Pyrénées



Marc RENNER